



# Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 354-2025  
Type d'intervention : Interpellation  
Motion ayant valeur de directive :   
N° d'affaire : 2025.GRPARL.1538

Déposée le : 03.12.2025

Motion de groupe : Non  
Intervention de l'organe du GC : Non  
Déposée par : Graber (La Neuveville, UDC) (porte-parole)  
Riesen (La Neuveville, PS)  
Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC)  
Fischer (Bätterkinden, UDC)  
Jeanneret (St-Imier, PLR)  
Heyer (Perrefitte, PLR)  
Martin (Täuffelen, UDF)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui  
Urgence accordée : Oui 05.03.2026

N° d'ACE : du  
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture  
Classification : Non classifié

## Avenir de l'École supérieure de commerce de La Neuveville

À la suite du rattachement de Moutier au canton du Jura, les unités administratives cantonales bernoises décentralisées sises à Moutier et certaines institutions de formation du degré secondaire II ont dû être redéployées sur le territoire du Jura bernois amputé de Moutier ou à Bienne. Ces nécessités institutionnelles ont trouvé leur concrétisation dans le cadre du projet *Avenir Berne romande* (ABR). Dans ce contexte, la Direction de l'instruction publique a décidé de mettre sur pied deux groupes de travail – l'un de nature professionnelle et technique, l'autre de nature politique – pour analyser et redéfinir l'offre de formation professionnelle commerciale (duale et plein temps) dans la Berne francophone. Ces deux groupes de travail viennent de publier le « Rapport final du Projet d'évaluation et d'organisation future des écoles de formation professionnelle commerciale (duale et plein temps) dans la Berne francophone ».

Dans les conclusions de ce rapport, on trouve la proposition de fermer l'École supérieure de commerce de La Neuveville. Cette proposition semble aussi incongrue qu'inopportune.

Voici pourquoi : dans le cadre de la réalisation du projet ABR, Bienne a déjà hérité de l'École de maturité spécialisée et abritera, sans doute dès l'été 2027, le Ceff Artisanat. Ajoutons à cela que le Gymnase de Bienne et du Jura bernois accueille en son sein des élèves dont la moitié au moins proviennent du Jura bernois. Le moins qu'on puisse dire est que Bienne a, aujourd'hui déjà, largement profité du redéploiement des institutions de formation du degré secondaire II. Et les autrices et auteurs du rapport voudraient encore qu'on prive La Neuveville, et donc le Jura bernois, pour que Bienne surtout et dans une très moindre mesure Tramelan se nourrissent des dépouilles d'une école de tradition fondée en 1912.

Si la proposition des deux groupes de travail de fermer l'ESC La Neuveville devait être concrétisée, cela porterait gravement atteinte à l'implantation équitable des institutions de formation du degré secondaire II à Bienne et dans le Jura bernois. Le principe d'équité et celui des équilibres internes du Jura bernois en seraient profondément affectés.

Par ailleurs, la fermeture de l'ESC La Neuveville ne tiendrait aucun compte du rapport ABR, approuvé par le Grand Conseil bernois, qui reconnaît La Neuveville comme pôle de formation.

Finalement, Bienne serait la grande gagnante du départ de Moutier dans le canton du Jura. La majorité des habitantes et des habitants du Jura bernois, et en particulier celles et ceux de l'ancien district de La Neuveville, ne sauraient l'accepter.

Rappelons en outre qu'entre 2000 et 2011, l'École supérieure de commerce de La Neuveville a compté jusqu'à plus de 500 élèves, sans compter plus de 100 stagiaires qui effectuaient leurs stages professionnels dans les entreprises afin d'obtenir la maturité professionnelle commerciale (aujourd'hui maturité professionnelle économique).

De plus, comment ne pas se souvenir que l'ESC La Neuveville a abrité en son sein le futur conseiller fédéral Adolf Ogi, quatre futurs parlementaires fédéraux et des célébrités telles que Francine Jordi et Noah Veraguth ou encore Peter Küffer, ancien joueur du grand Xamax et Matthias Gyax, maire de Bellmund et rameur émérite. Le passé et les regrets ne sont pas toujours utiles pour forger l'avenir.

Cela dit, une proposition parfaitement constructive permettrait de rationaliser l'offre de la formation commerciale professionnelle dans la partie francophone du canton de Berne. Pour des raisons à la fois politiques et d'équilibre, il serait parfaitement judicieux que les formations professionnelles commerciales soient en très grande partie dispensées à Tramelan et à La Neuveville. Le ceff Commerce de Tramelan pourrait accueillir les apprenantes et les apprenants du Vallon de St-Imier de Renan à Sonceboz, de Tramelan et de ce qu'il reste de l'ancien district de Moutier. L'ESC La Neuveville quant à elle pourrait dispenser une formation aux élèves du Bas Vallon de St-Imier, de Bienne et de l'ancien district de La Neuveville. On nous objectera que Bienne occupe une position géographique plus centrale que La Neuveville mais précisons, à toutes fins utiles, que la durée du trajet en train de Bienne à La Neuveville est de 13 petites minutes, durée qui sera même ramenée à 12 minutes après l'inauguration du tunnel ferroviaire d'évitement de Gléresse.

Il convient également de préciser que dans presque tous les cantons suisses, la formation professionnelle commerciale a été sortie des gymnases ou lycées pour être intégrée dans des écoles professionnelles.

À la lumière de ces réalités incontestables, il serait aussi équitable que rationnel de retenir Tramelan et La Neuveville comme sites de la formation commerciale professionnelle dans la partie francophone de notre canton.

Vu ce qui précède, nous prions le Conseil-exécutif de répondre aux questions suivantes :

1. Avant même que les destinataires de la procédure de consultation relative à l'avenir de la formation professionnelle commerciale (duale et plein temps) dans la Berne francophone se soient prononcés, le Conseil-exécutif fait-il sienne la conclusion du rapport selon laquelle il faudrait fermer l'ESC La Neuveville ?
2. Estime-t-il que le principe d'équité de la répartition des institutions de formation du degré secondaire II dans la partie francophone du canton de Berne serait respecté si l'ESC La Neuveville disparaissait ?

3. N'estime-t-il pas au contraire que le principe d'une juste répartition des institutions de formation du degré secondaire II et celui de l'équilibre interne du Jura bernois y trouveraient largement leur compte si l'on assurait la pérennité de l'ESC La Neuveville ?

Motivation de l'urgence : la proximité temporelle des décisions qui devront être prises en la matière.

Destinataire

- Grand Conseil